

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Credit Opportunities

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Classe d'actions: CN-EUR - LU1752460706 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indice EONIA +2% (capitalisé) sur une base annuelle avec un objectif de volatilité ex-post de 5% maximum. Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est corrélée à aucun indice.

Le processus d'investissement se caractérise par deux grandes étapes :

Première étape : Analyse macro (approche top-down) du profil de risque global et détermination de l'allocation par segment :

1- Analyse du profil de risque global par (i) une approche quantitative qui utilise un modèle propriétaire quantitatif de signaux « CréST » composé de cinq signaux d'alerte qui permettent d'évaluer le niveau de risque des marchés et d'aider à la décision quant au niveau de risque global du portefeuille et (ii) par une approche qualitative qui complète ce modèle en suivant différents paramètres de marché et la prise en compte de situations exceptionnelles spécifiques.

2- Détermination de l'allocation par segment :

- une identification des principaux segments obligataires : titres notés "High Yield" de notation comprise entre BB+ et CCC- avec 15% maximum de l'actif net en titres de notation comprise entre CCC- et CCC+, titres notés « Investment Grade » notation BBB-, titres émis par des entités dont l'activité est principalement exercée dans un état non membre de l'OCDE de nature à entraîner une exposition économique aux pays émergents et obligations foncières;

- une approche « scoring » visant à identifier les segments les plus attractifs (signaux quantitatifs et qualitatifs);
- une allocation des risques par segment au regard de leurs critères fondamentaux.

Deuxième étape : Sélection des titres obligataires par une analyse fondamentale des émetteurs crédit (approche Bottom-up).

Le Compartiment sera investi jusqu'à 100% maximum de son actif net dans des titres de créances, comprenant tout type d'obligations à l'exception des obligations convertibles. Il pourra investir également dans des instruments du marché monétaire.

Ces titres seront émis par des émetteurs dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE à hauteur de 70% minimum, et libellés dans la devise d'un pays membre de l'OCDE. Pour autant, ces entités peuvent avoir une activité principale exercée dans un Etat non membre de l'OCDE de nature à entraîner une exposition économique aux pays émergents jusqu'à 100% de l'actif net. Au minimum 80% des titres du portefeuille seront libellés en euro et/ou en USD.

Le Compartiment pourra investir dans des instruments émis par des émetteurs notés à minima CCC- : "Investment Grade" (notation supérieure ou égale à BBB-) et "High Yield" (spéculatif, dits « à haut rendement », notés entre BB+ et CCC-), avec toutefois une limite de 15% maximum de l'actif net en titres de notation

comprise entre CCC- et CCC+ (S&P, Moody's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Les investissements en *contingent convertible bonds* (« CoCos ») ne pourront excéder 10% des actifs totaux du Compartiment.

Le Compartiment ne traitera pas d'instruments dits de titrisation tels que les *Asset Back Securities* et les *Mortgage Back Securities*.

L'exposition globale du Compartiment sera limitée à 100% de l'actif net aux moyens de titres en direct, de produits dérivés, et à titre accessoire d'OPC. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré est comprise entre -5 et +5.

Le Compartiment pourra intervenir sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers, à des fins de couverture et d'exposition au risque de crédit et de taux, ou en couverture uniquement du risque de change.

L'utilisation des *Credit Default Swaps* (CDS) indiciels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le Compartiment pourra utiliser des *Total Return Swaps* (TRS) indiciels, à hauteur de 100% maximum de l'actif net, en exposition ou en couverture. Le pourcentage attendu de TRS est de 30% de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment sera systématiquement couvert contre le risque de change lié aux devises autres que l'euro. Cependant, un risque résiduel de moins de 10% de l'actif net du Compartiment pourra subsister.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement européens répondant aux quatre critères visés par l'article 41(1)(e) de la loi de 2010 relative aux organismes de placement collectif, tel que détaillé à l'Annexe I, point C (12) du prospectus. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Compartiment.

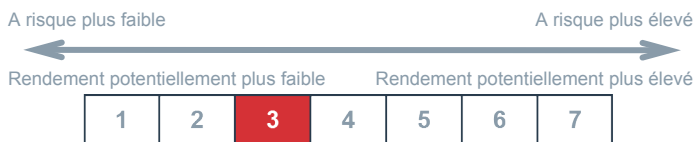
Les demandes de souscription, de conversion et de rachat sont centralisées auprès de l'agent de transfert (CACEIS Bank, Luxembourg Branch) chaque jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire jusqu'à 11h15 (heure de Luxembourg – CET / CEST) et exécutées sur la base de la valeur nette d'inventaire datée du jour même.

Tout revenu généré par le Compartiment sera réinvesti.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 3 :

Le Compartiment présente un niveau de risques modéré en raison de sa politique d'investissement en titres de créances libellés en euros ou en USD (à hauteur de 80% minimum) et émis par des entreprises privées de qualité « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB-) ou High Yield (strictement < BBB-) avec une limite de 15% maximum de l'actif net du Compartiment en titres de notation comprise entre CCC- et CCC+.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,91 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de comparaison EONIA +2% (capitalisé), si la performance du Compartiment est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	---

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en octobre 2018.

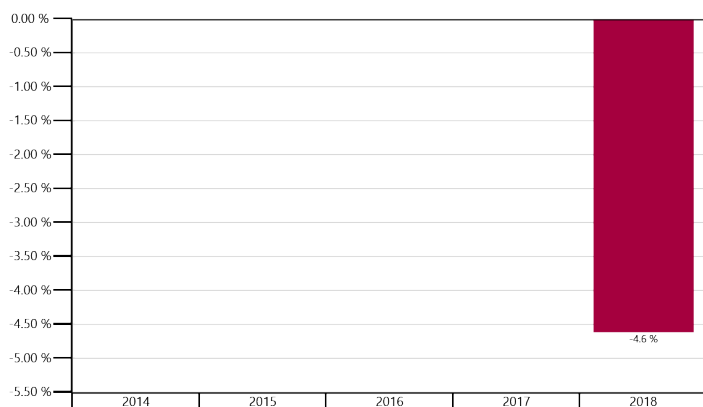
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com ou au siège social de la Sicav.

PERFORMANCES PASSES

ODDO BHF Credit Opportunities CN-EUR



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 10/09/2018.
La devise de référence du Compartiment est EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Compartiment tels que le prospectus (Français, Anglais, Allemand) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandés gratuitement et à tout moment auprès du siège social de la SICAV au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment est disponible sur le site internet am.oddo-bhf.com.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment peut servir de support de contrats d'assurance-vie.

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

La SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/06/2019.